CCE - 024M
C.P. – P.L. 86
Organisation et
gouvernance des
commissions scolaires

Corporation
de développement
communautaire de
Côte-des-Neiges

MÉMOIRE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES SUR LE PROJET DE LOI 86

La **Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges** (CDC de CDN), fondée il y a plus de 25 ans sous le nom de « Conseil communautaire Côte-des-Neiges/ Snowdon », a comme mission de regrouper les organismes communautaires de Côte-des-Neiges, afin de favoriser entre eux solidarité et concertation, dans la perspective d'améliorer les conditions de vie dans ce quartier et de lutter contre la pauvreté, la discrimination et toute forme d'exclusion. Près de cinquante organismes sont membres de la CDC de CDN. La CDC travaille également étroitement avec un large réseau de partenaires (Arrondissement, CSSS, écoles, MIDI, etc.)

Notre organisme travaille activement sur cinq priorités adoptées en congrès en 2010 : le logement, l'emploi, les enfants, la pauvreté et le développement d'un projet local qui s'intitulait « Saveurs du monde à Côte-des-Neiges ». Trois « axes transversaux », femmes, diversité culturelle et environnement, s'intègrent également à notre travail.

Nous souhaitons, avec ce court mémoire, attirer l'attention des membres de la Commission sur quelques aspects du projet de loi 86.

Nous ne sommes pas insensibles aux préoccupations qui ont amené le gouvernement à déposer un projet de loi sur la gouvernance des commissions scolaires. Cependant, nous sommes d'avis que le remède proposé passe à côté du mal. Nous croyons que le milieu de l'éducation a besoin de plus d'attention et de plus d'investissements, tant financiers que moraux, plutôt que le contraire. Nous croyons que l'éducation doit passer en tête de file de nos priorités, et non pas faire l'objet d'un désinvestissement collectif.

Le projet de loi, il nous semble, constitue un recul pour la démocratie plutôt que l'approfondissement nécessaire. Nous ne comprenons pas comment les conseils restreints proposés pourraient être davantage redevables à la population.

Il nous apparaît également que le rôle circonscrit qui serait désormais dévolu à la présidence des commissions scolaires est tout le contraire d'une avancée dans le débat public. Dans l'actuel état des choses, la prise de parole publique de la présidente de la Commission scolaire de Montréal, pour ne prendre que cet exemple, a du poids. Et c'est bien ainsi. La rare visite d'un Ministre de l'éducation dans une école de Montréal ne peut certainement remplacer la connaissance réelle et concrète de ce qui est vécu dans nos écoles.

Dans notre quartier, les écoles croulent sous le nombre d'élèves – une réalité bien différente de ce qui est vécu dans de nombreuses localités au Québec. Qui plus est, l'immense majorité des enfants est issue de l'immigration. Un bon nombre n'ont jamais prononcé un mot en français

avant leur arrivée à l'école. Comme le disait si bien une ex-directrice, ''*les deux premières semaines, en maternelle quatre ans, ça pleure et rien d'autre!*'' Qui, mieux que notre commissaire scolaire, peut rendre compte de ces réalités devant l'ensemble de la gouvernance de la Commission scolaire?

Comment une commission scolaire peut-elle être en mesure de faire des choix éclairés quant à l'allocation des ressources, privée d'un point de vue détaillé et d'une connaissance fine des réalités variées auxquelles doivent faire face les écoles?

Pour les parents, comme pour tous les acteurs d'un milieu donné, le commissaire scolaire est un interlocuteur précieux. En restreindre le nombre, c'est amoindrir leur rôle de représentation effective. Nous avons pu compter sur notre commissaire scolaire pour avancer des dossiers importants pour notre communauté. Les compressions imposées par Québec auront eu raison d'une initiative qui nous était chère : l'implication inestimée de nos ''ICS'' (intervenantEs communautaires scolaires). Les liens qu'ils et elles ont tissé au fil des années entre les parents, l'école et le milieu communautaire ont une valeur sans nom. Nous avons pu compter sur l'appui de notre commissaire pour que cette initiative voie le jour. Autre exemple, l'assurance d'un transport scolaire pour les élèves d'une de nos écoles aux prises avec un environnement automobile extrêmement dangereux repose également sur l'appui de notre commissaire, et sa compréhension concrète des enjeux de notre milieu. Le projet de loi, s'il est adopté dans sa forme actuelle, nous fera perdre un interlocuteur indispensable.

Le commissaire scolaire, tout comme le conseiller municipal ou le député, a une charge importante : celle de rendre compte de ce qui se vit sur son territoire. Notre société ne peut se gérer à partir de statistiques ou de moyennes. Et à ce titre, l'échelle locale, celle d'un quartier, est l'échelle qui parle.

Nous invitons donc les membres de la commission, et l'ensemble des députés, à prendre en compte l'importance de l'enracinement dans les communautés. Au-delà des lignes de parti, c'est ce lien concret avec la population qui fait la valeur de la charge des éluEs.